



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite médicalisée (EHPAD) et résidence autonomie
Dunkerque

Le Val
des Roses



Bienvenue à vous !

L'ensemble des équipes du *Val des Roses* vous souhaite la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les

repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins.

Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort et sécurité sont les buts de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



**L'établissement peut accueillir 132 personnes autonomes,
en perte d'autonomie ou dépendantes.**



Votre cadre de vie

Situé à 500 mètres du centre-ville de Dunkerque, au cœur du quartier de Rosendaël, de ses commerces, de ses écoles et de ses associations, *Le Val des Roses* bénéficie d'un environnement dynamique et d'un terrain de 1,2 hectare.

L'établissement doit son nom à sa situation géographique, *Rosendaël* signifiant « la vallée des roses » en flamand.

Il peut accueillir 132 personnes autonomes, en perte d'autonomie ou dépendantes, au sein de trois structures distinctes :

- **une résidence autonomie de 93 places** destinée aux personnes âgées autonomes,

- **un EHPAD de 18 places**, *La Rose-raie*, dédié à l'accueil de personnes atteintes de troubles neuro-évolutifs,
- **un EHPAD de 21 places**, *Les Églantines*, accueillant des personnes en perte d'autonomie physique.

La communication, l'accompagnement et les animations sont organisés et adaptés en fonction des besoins de chacun.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative au cadre infirmier, du technicien à l'aide-soignante, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits.

Chez vous, pour vous

L'établissement dispose de 132 logements répartis dans les trois structures.

- **La résidence autonomie** propose des studios, des appartements ou des pavillons d'une superficie de 20 m² à 56 m², pouvant accueillir des personnes seules ou en couple. Ils sont équipés d'une salle de bains avec douche et d'une kitchenette.
- **L'EHPAD La Roseaie**, dédié aux personnes atteintes de pathologies neuro-évolutives, dispose de 7 studios et de 11 chambres sécurisés, ainsi que d'un jardin.
- **L'EHPAD Les Églantines**, dédié aux personnes dépendantes, dispose de 21 chambres d'une superficie comprise entre 20 m² et 30 m², adaptées à la perte d'autonomie (douche à l'italienne, lumières automatiques, etc.).

Pour votre sécurité, tous les logements sont équipés d'un système d'appel d'urgence interne à l'établissement. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Vous aménagez votre logement avec votre mobilier et vos objets personnels pour vous sentir chez vous. Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils demeure à votre charge.

Vous recevez votre famille ou vos amis, quand vous le désirez, dans le respect du règlement de fonctionnement de l'établissement. Vous pouvez naturellement refuser de recevoir une personne que vous ne souhaitez pas voir.

Pour pénétrer dans votre logement, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour rentrer.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, seul(e), avec d'autres résidents, avec des amis ou vos proches. Vous pouvez aussi déjeuner en extérieur et même partir en week-end avec votre famille. Prévenez-nous simplement de votre absence. Les résidents de l'EHPAD *La Roseaie* doivent être accompagnés par leur famille ou leurs proches lorsqu'ils souhaitent sortir.

À savoir

- Le personnel en charge de l'entretien et de l'hygiène assure **le ménage quotidien des espaces communs** des trois structures.
- **Au sein de La Roseraie et Les Églantines** : l'entretien de votre logement et le blanchissage de vos vêtements personnels sont réalisés par nos soins. Notre lingère s'occupera, dès votre arrivée, d'identifier vos effets personnels avec des étiquettes à votre nom. Pour votre linge délicat comme les soies, les lainages, les manteaux et les couettes, c'est à vous d'en prévoir le nettoyage, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- **Au sein de la résidence autonomie** : il vous appartient de vous occuper de l'entretien de votre logement et de votre linge. Vous pouvez faire appel à un service d'aide à domicile, à une auxiliaire de vie ou à toute personne que vous jugerez utile, les frais restant à votre charge.
- **Le courrier** est distribué dans les boîtes aux lettres individuelles. Le courrier en partance est relevé chaque jour, du lundi au vendredi, dans la boîte postale située à l'accueil.
- Un agent de maintenance est en charge des petits travaux et assure **l'entretien quotidien** de la résidence.
- Il existe **un salon de coiffure** au sein de l'établissement. Les coiffeurs extérieurs sont présents plusieurs jours par semaine. Vous pouvez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
- **Des pédicures-podologues et des kinésithérapeutes** peuvent également venir vous prodiguer leurs soins qui seront à votre charge.
- **Une petite épicerie** est présente au sein de la résidence une fois par semaine.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

L'ensemble du personnel du *Val des Roses* est là pour assurer votre bien-être.

En charge des trois principaux services que sont l'administration, l'hôtellerie et l'accompagnement des soins, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Les services administratif et hôtelier** comprennent une directrice, une responsable administrative, une responsable cadre de vie, des agents d'entretien, un technicien et un agent de maintenance, ainsi qu'une secrétaire chargée d'accueil pour répondre à vos demandes.

- **L'équipe d'accompagnement des soins** comprend un cadre infirmier pour l'ensemble de l'établissement, une équipe d'animation, des aides-soignants et des agents de soins répartis sur les trois structures, ainsi que deux infirmières qui interviennent sur les EHPAD.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les repas sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, le petit salon est réservé à cet effet. Il suffit d'informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

• Déjeuners

Afin de favoriser la vie sociale à l'intérieur de l'établissement, les déjeuners sont pris dans le restaurant de la résidence autonomie et dans les salles à manger des deux EHPAD à partir de midi. Bien sûr, si votre santé l'exige, des repas sur plateau vous seront servis dans votre logement. Des menus de remplacement sont prévus si le menu du jour proposé ne vous convient pas.

• Petits déjeuners et dîners

Au sein de la résidence autonomie, vous êtes libre de préparer votre petit déjeuner et votre dîner. À votre demande, des plateaux-repas peuvent également vous être servis à domicile par le service d'accompagnement des soins.

À *La Roseraie* et aux *Églantines*, tous les repas sont prévus par l'établissement et pris en salle à manger. En fonction de votre état de santé, et à la demande du personnel soignant ou de la direction, les repas peuvent être servis en chambre.

• Salon de thé

Le salon de thé vous accueille tous les jours de 14h30 à 16h30 et vous propose, à la carte, des boissons chaudes ou froides et des en-cas sucrés.

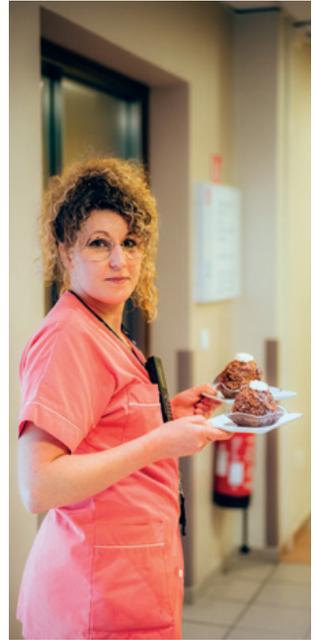
Vos activités

Chacune des trois structures dispose d'un programme d'activités spécifique élaboré par le service animation, en lien avec les équipes d'accompagnement des soins. Chaque mois, un exemplaire du magazine d'animations est transmis à l'ensemble des résidents ainsi qu'aux familles qui le demandent. L'établissement vous offre un abonnement à l'application Famileo, qui vous permet de rester en lien avec tous vos proches.

Nous mettons en œuvre à *La Roseraie*, la méthode Montessori. Elle consiste à inciter les résidents à faire un maximum de choses par eux-mêmes, à proposer des activités porteuses de sens ou encore à réfléchir à un environnement propice à leur autonomie. Cette nouvelle approche a des effets positifs sur les troubles du comportement, sur les interactions sociales et sur l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. N'hésitez pas à nous demander davantage de renseignements.

À tout moment, divers espaces au sein de la résidence vous permettent de vous retrouver, de bavarder, de partager un moment agréable avec d'autres résidents et de participer à une activité.

S'ouvrir sur la vie locale, maintenir des contacts avec l'extérieur, conserver une vie sociale et rester un citoyen actif sont les objectifs majeurs des animations organisées avec vous.





Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

La qualité des soins

Le Val des Roses a signé des conventions avec les principaux acteurs sanitaires et sociaux présents sur le littoral dunkerquois (ville de Dunkerque, établissements de santé, centres médico-psychologiques, HAD, dispositif d'appui et de coordination...) afin d'offrir le service le plus approprié aux résidents.

L'équipe d'accompagnement des soins assure, sur la résidence autonomie, une permanence 24h/24 et peut intervenir en cas d'urgence. Elle peut également répondre à des demandes d'aide plus spécifiques comme la préparation et la distribution de votre traitement. À *La Roseraie* et aux *Églantines*, l'équipe d'accompagnement des soins est présente de jour comme de nuit pour vous aider dans les actes de la vie quotidienne et répondre à vos besoins spécifiques (toilette, aide au repas, suivi de votre état de santé, accompagnement de la perte d'autonomie, etc.). Vous pouvez consulter les professionnels libéraux de votre choix.

Pour garantir vos soins, vous avez la liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant, à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence. Le médecin coordonnateur, en lien avec le cadre infirmier, est le référent médical de l'établissement. Ses horaires de présence vous sont communiqués. Sous la responsabilité et l'autorité administra-

tives du directeur, il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (médecin traitant, kiné, pédicure...) et les soignants de l'établissement. Il évalue vos besoins en soins requis : il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses, qui seront transmises à votre médecin traitant. Il réalise des prescriptions médicales en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Il peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation. Votre médecin traitant est, dans tous les cas, informé des prescriptions réalisées.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel pourra, à votre demande, se charger de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre logement lorsque vous reviendrez. Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe d'accompagnement des soins avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Accueil et accompagnement

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous allez vous installer.

Pour la bonne tenue de votre dossier, nous aurons besoin en amont des documents nécessaires à la création de votre dossier :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) ;
- votre carte de mutuelle ;
- votre dossier d'entrée (administratif et médical) ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition).

Les tarifs des trois structures sont disponibles à l'accueil de la résidence. Ils sont également affichés dans le hall d'entrée.

Pour plus de précisions, vous êtes invité(e) à consulter les conditions tarifaires dans votre contrat de séjour qui vous a été remis avec ce livret.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Il vous est vivement conseillé de souscrire personnellement une assurance couvrant votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Il existe aussi un **conseil de la vie sociale** (CVS), composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel, auprès duquel vous pouvez vous adresser (liste et coordonnées des membres du CVS affichées à l'accueil).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet d'accompagnement. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionne-

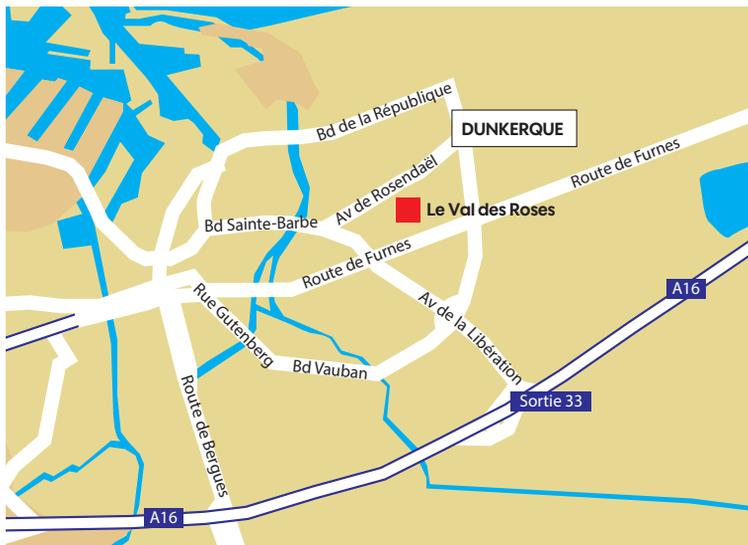
ment de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits (liste affichée à l'accueil et à l'entrée de chaque unité). Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalements des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Janvier 2025. Crédit photo : Sébastien Le Clézio. Réalisation : tandM.

En période épidémique, les personnels de Partage et Vie sont équipés de protections adaptées et respectent les gestes barrières.

Moyens d'accès : Route : autoroute A16 – E40, sortie 62, direction « centre hospitalier ».
SNCF : gare TGV de Dunkerque.
Bus : réseau urbain, lignes 1, 4, 9 (arrêt « CHD »).

Le Val des Roses **Maison de retraite médicalisée (EHPAD)** **et résidence autonomie**

47, rue Marceau – 59240 Dunkerque

Téléphone : 03 28 65 82 90

Courriel : levaldesroses@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 127 établissements et plus de 6 500 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire, et est habilitée à recevoir dons, legs et donations.



fondationpartageetvie.org